MAEC «Bas Carbone»

Mesure Agro environnementale et Climatique

OBJECTIF

Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration du bilan carbone de leur exploitation

MODALITES

Aide financière du Feader et de la Région Nouvelle Aquitaine pour les agriculteurs qui **réduisent leur empreinte carbone de 15% sur 5 ans**.

ENGAGEMENTS

L'agriculteur qui souscrit la MAEC « Bas Carbone » s'engage à :

- réduire le bilan carbone de l'exploitation progressivement pour atteindre une réduction de 15 % en 5 ans. La réduction est prouvée par la réalisation d'un bilan carbone initial et final
- suivre 2 jours de formation en rapport avec l'amélioration des pratiques pour la réduction du bilan carbone
- avoir deux demi-journées d'appui technique pour le suivi et la mise en œuvre de son plan d'action personnalisé

AIDE FORFAITAIRE : 18 000 € si atteinte objectif 15%

- Quel que soit la taille ou le statut de l'exploitation (pas de transparence Gaec)
- Si réduction du bilan carbone comprise entre 10% et 15% : proratisation du solde
- Si réduction inférieure à 10 % : pas de versement de solde - acompte à rembourser - application de pénalités (1 000 €)
- Si l'éleveur ne participe pas aux sessions de formations et journées d'appui technique, une pénalité de 2 000 € lui sera appliquée.

MODALITES pour pouvoir contractualiser

- Pas de cumul possible avec les autres MAEC (sauf MAEC Biodiversité : protection des espèces et entretien durable des infrastructures agro-écologiques) et contrat AB
- Bilan Carbone initial de moins de 6 mois attestant d'une possible réduction de 15 % sur 5 ans
- Dépôt d'un dossier sur la plateforme de la région → ouverture en mars 2024

La Chambre d'agriculture vous propose un appui personnalisé pour la réalisation du diagnostic initial, la constitution du dossier de demande d'aide et le suivi sur 5 ans, jusqu'au dépôt de demande de solde.
Contactez votre antenne !